

19 MARS 1988

N° 0820 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I

OBJET: Rapport de mission de la  
XVIIIème session de la  
CONFESJES.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre  
Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise à la XVIIIème  
session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des  
Pays d'Expression Française tenue à QUEBEC les 7 et 8 Mars 1988.

D'emblée, il y a lieu de Vous informer  
que cette session a connu un grand succès tant sur le plan d'organisation  
et de participation des pays membres que sur la qualité des travaux.  
A cet effet, il fut noté une excellente collaboration entre les gouverne-  
ments du CANADA, du QUEBEC et du Nouveau-Brunswick pour l'accueil de cette  
session et la présence effective d'une trentaine de délégation représentant  
les pays membres, les pays observateurs et les organismes internationaux  
invités.

Les grandes décisions prises lors de cette  
Conférence se rapportent aux points relatifs à la création des Jeux de la  
Francophonie, la nomination des Responsables du Secrétariat Général,  
l'adoption du programme d'activités pour l'exercice 1988 et l'admission  
des nouveaux membres.

Concernant les Jeux de la Francophonie,  
il fut rappelé que ce point fait partie des grandes décisions prises par  
le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun  
l'usage du français qui s'est tenu à QUEBEC du 2 au 4 Septembre 1987.

.../...

La XVIIIème session de la CONFEJES a pris acte de cette décision et a décidé de la mettre en application à partir de 1989 au MAROC. Pour ce faire, le document portant Règles des Jeux de la Francophonie fut adopté et le Comité International des Jeux de la Francophonie mis en place par la désignation de ses membres.

Le RWANDA a été choisi pour y représenter les pays de la Zone de l'Afrique Centrale. A côté des disciplines sportives classiques, les disciplines culturelles comprenant les arts plastiques, les arts d'interprétation, les arts visuels et les métiers d'art figureront au programme à titre compétitif.

Conformément à l'article 14 des statuts du Personnel du Secrétariat Général et dans le respect du caractère transnational adopté lors de la 17ème session de OUAGADOUGOU, la Conférence a nommé les Responsables du Secrétariat Général comme suit :

- Secrétaire Général : Antoine DIAHERE NDIAYE / SENEGAL
- Division Education Physique et Sportive : AKPABLE AKUE MOEVI / TOGO
- Division Jeunesse : SOUMANA MAROUNFA / NIGER
- Division Administrative et Financière : Hospice GNANGNON / BENIN
- Conseillers : - Jean Guy VIENNEAU / Canada Nouveau-Brunswick  
- Michel DERONZIER / FRANCE

Il est important de noter la particularité de cette formule qui consacre la diversité d'expertises et de nationalités des membres du Secrétariat et la prise en charge par chaque pays d'origine du traitement de l'agent ainsi nommé.

La Conférence a adopté au titre de l'exercice 1988 un programme de 43 projets qui s'intègrent aux objectifs et priorités de la Conférence. Le financement de ces différents projets est lié à la participation volontaire des Etats et il a été rappelé que chaque pays membre devrait contribuer au Fonds Commun, à la dimension de ses moyens. Notre pays y contribuera, pour la deuxième année consécutive pour un montant de 1.000.000 F CFA à imputer sur l'article budgétaire "Organisations Sportives".

Le RWANDA pourra abriter deux stages relatifs à l'expérimentation des programmes de l'Education Physique et Sportive à l'école primaire, un stage sur la gestion et maintenance des installations et équipements sportifs, un stage national de promotion de l'athlétisme et du volleyball.

Dans le domaine de la Jeunesse, le RWANDA a accepté d'expérimenter le projet "Entrepreneuriat Jeunesse" qui vise à favoriser la participation active des jeunes au processus de développement socio-économique de leur pays par la création des entreprises par les jeunes diplômés de Lycée Technique et d'Université. Il s'agira de leur offrir un processus d'encadrement et d'apprentissage permettant d'identifier leur capacité d'entrepreneurs et de leur accorder un soutien technique et financier pour les projets les plus prometteurs. Ce dossier pourra être suivi par l'organisme non gouvernemental "DESJARDINS", incitateur de cette action au niveau du Gouvernement de QUEBEC. Notre Pays pourra également prendre part aux regroupements des athlètes qui aura lieu en France dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Séoul.

S'agissant de l'admission des nouveaux membres la Conférence a décidé d'admettre le Royaume du MAROC et la République de Guinée BISSAU en tant que membres à part entière de la CONFEJES. Elle a souhaité que tous les pays de l'espaces francophone puissent adhérer à cette institution.

En marge des travaux de la Conférence, j'ai eu des contacts fructueux avec certains responsables des organisations non gouvernementales respectivement avec l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement International (OCSD), la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI), l'Organisation Jeunesse CANADA - MONDE et les Responsables Belges du Mouvement Ouvrier-Catholique.

Avec l'OCSD, nous avons rappelé que cette organisation devrait disposer des moyens matériels et financiers suffisants pour les volontaires envoyés au RWANDA tout comme leur sélection devrait être fonction de la nature du projet et les tâches à accomplir. Ainsi la réussite du projet de valorisation de l'argile (CEFMIVA) dépendra de la mise en place d'un expert capable de faire la recherche d'une variété de nouveaux produits en dehors de la brique et la tuile traditionnelles. Les responsables ont accepté ces observations et ont promis d'en tenir compte.

Quant à la SOCODEVI, nous avons procédé aux échanges pour déterminer les nouveaux secteurs d'intervention après un entretien sur l'état d'avancement de la signature de la convention devant régir nos rapports.

La partie rwandaise enverra les avis et observations sur le texte présenté pour amendement. Et pour évaluer l'impact de cette coopération, une liste des besoins des différents services partenaires sera dressée et devra leur parvenir prochainement.

La signature d'une convention avec l'Organisation Jeunesse CANADA MONDE ne pourra intervenir qu'après avoir consulté les mouvements de jeunesse, la JOC et le Mouvement Xaveri notamment sur la disponibilité des moyens financiers pour supporter certaines dépenses relatives au programme de séjour des jeunes canadiens au RWANDA. Des amendements à cette convention seront communiqués pour être pris en compte pour la période 1989 - 1990.

J'ai profité de mon transit en Belgique pour rencontrer les Responsables du Mouvement Ouvrier-Catholique belge, il a été question de l'examen des possibilités de démarrer le projet du Centre de Perfectionnement en Métiers. Les Responsables m'ont indiqué qu'ils n'attendent que l'autorisation de bâtir pour débloquer les fonds déjà disponibles. J'ai promis de faire le nécessaire rapidement afin de permettre le début des travaux. Par ailleurs, ils m'ont demandé que les autorités rwandaises puissent négocier un Assistant Technique pour l'exécution dudit projet. Je leur ai demandé de ne pas lier le début d'exécution des travaux à l'envoi de cet expert étant donné que cela dépend de plusieurs facteurs que mon département ne maîtrise pas.

Tels sont, les éléments les plus importants à retenir à l'issue de cette 18ème session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française. Le rapport plus détaillé se trouve en annexe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général  
du M.R.N.D.  
K I G A L I
- Monsieur le Président du C.N.D.  
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (TOUS)  
K I G A L I      *MINIPLAN*

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM



RAPPORT DE MISSION DE LA DELEGATION RWANDAISE A LA 18ème  
SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, QUEBEC 7 ET  
8 MARS 1988.-

---

INTRODUCTION :

La 18ème session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française s'est tenue à Québec les 7 et 8 mars 1988. Conformément à la tradition, elle fut précédé par la réunion des experts qui s'est déroulé dans la ville de Moncton (Nouveau - Brunswick) du 01 au 04 mars 1988.

L'ordre du jour adopté par la conférence ministérielle comprenait les points suivants :

1. Formation du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Communications des Ministres et Chefs de délégation
4. Accueil des sessions
5. Admission de nouveaux membres
6. Coopération avec les organismes internationaux
  - ACCT
  - UNESCO
  - CSSA
  - CMJS/CEDEAO
7. Alimentation du Fonds Commun
8. Compte rendu d'activités du Secrétariat général
9. Encadrement de la pratique sportive :  
"Elaboration des dossiers techniques de formation des entraîneurs 1er et 2e niveaux"
10. Elaboration d'un programme d'EPS au primaire
11. Relance du CPMS
12. Programme des bourses canadiennes
13. Formation aux coopératives : contenus et méthodes

14. Problématique de mise en place des commissions permanentes appelées à oeuvrer dans les 4 domaines prioritaires suivants :
  - Formation des cadres
  - Intégration de l'EPS au primaire
  - Encadrement de la pratique sportive
  - Préparation de l'élite.
15. Plan triennal en matière de jeunesse
16. Jeux de la Francophonie
17. Propositions de programme 1988
18. Rapport financier de l'exercice 1986
19. Rapport financier de l'exercice 1987
20. Rapport des Commissaires aux comptes sur les exercices 1986 et 1987 - Quitus 1986 et 1987
21. Budget 1988
22. Désignation des responsables du Secrétariat général

La cérémonie d'ouverture était présidée par l'honorable Jean CHAREST, Ministre d'Etat à la Jeunesse du Gouvernement du CANADA, qui après avoir souhaité la bienvenue à toutes les délégations, à réaffirmé l'engagement du CANADA au sein de la grande famille de la francophonie.

Il a rappelé les grandes décisions prises par le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement dont l'une la création des Jeux de la francophonie implique directement la CONFEJES.

Enfin, il s'est félicité de l'excellente collaboration entre les Gouvernements du CANADA, du QUEBEC et du NOUVEAU-BRUNSWICK pour l'accueil de cette session de la CONFEJES.

Prenant la parole, le Président en exercice sortant, Son Excellence le Capitaine KILIMITE THEODORE HIEN, à tout d'abord exprimé toute la gratitude des délégations de la Confejes à l'endroit des autorités Canadiennes qui, après avoir accueilli le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ont tenu à recevoir la Confejes.

Il a ensuite dressé un bilan du mandat qui lui a été confié, depuis la XVIIe session de OUAGADOUGOU.

Il a particulièrement insisté sur la nécessité pour tous les pays débiteurs de s'acquitter de tous les arriérés dûs au 31 Décembre 1987.

Le Président en exercice sortant s'est longuement appesanti sur les jeux de la francophonie qui doivent être l'expression populaire de la francophonie

A son tour, Son Excellence GIL REMILLARD, Ministre des Relations Internationales et Ministre délégué aux Affaires Intergouvernementales Canadiennes a, au nom du Gouvernement du Québec souhaite la bienvenue aux délégations et situé l'événement dans le cadre de la nouvelle dynamique insufflée par le sommet de Québec.

Rappelant les propos du Ministre Fédéral, il s'est lui aussi félicité de l'excellente collaboration entre les Gouvernements du CANADA, du NOUVEAU-BRUNSWICK et du QUEBEC pour l'organisation de cette conférence.

Ensuite la Conférence a élu le Bureau suivant :

Président : l'Honorable Jean CHAREST/CANADA

1er Vice Président : DJIBRINE HISSENE GREINKY/TCHAD

2e Vice Président : Capitaine KILIMITE THEODORE HIEN/BURKINA FASO

Rapporteur Général : J. André NDREMANJARY/MADAGASCAR.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la conférence a entendu les communications des Ministres et Chefs de délégation. Celle du Ministre Rwandais se trouve en annexe.

A la demande de l'Honorable Jean CHAREST, Ministre d'Etat à la Jeunesse du Gouvernement du CANADA et Président en exercice, l'Honorable Yvon PICOTTE, Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et Ministre Délégué aux Pêcheries, a assuré la Présidence de la suite des travaux.

#### 1. Accueil des prochaines sessions

Conformément aux souhaits émis lors de la précédente session de OUAGADOUGOU, la 18ème session a décidé de tenir sa XIXe session au TCHAD et sa XXe session en République CENTRAFRICAINE.

Les Chefs des délégations du TCHAD et de la République CENTRAFRICAINE se concerteront pour maintenir une périodicité régulière de la tenue de la Conférence.

2. Admission des nouveaux membres

La Conférence a décidé d'admettre le Royaume du MAROC et la République de GUINEE BISSAU en tant que membres à part entière de la CONFEJES. Elle a souhaité que tous les Pays de l'espace francophone puissent adhérer à notre institution. Elle s'est réjoui de la présence de la Tunisie et de la Mauritanie en tant que pays observateurs.

3. Coopération avec les Organismes Internationaux

Elle s'est félicité des relations de coopération entre la Confejes avec l'ACCT, le CSSA, l'UNESCO et la CMJS/CEDEAO et donner des directives au Secrétaire Général pour la traduire en actions concrètes.

4. L'Alimentation du Fonds Commun

Les annonces ci-après ont été faites au titre de l'exercice 1988:

1. COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE	: 2.800.000	FCFA
2. CAMEROUN	: 2.000.000	FCFA
3. CANADA	: 65.000	DOLLARS
4. " QUEBEC	: 20.000	DOLLARS
5. " NOUVEAU BRUNSWICK	: 4.000	"
6. " ONTARIO	: 5.000	"
7. CONGO	: 1.000.000	FCFA
8. COTE D'IVOIRE	: 3.000.000	"
9. DJIBOUTI	: 1.000.000	"
10. FRANCE	: 16.000.000	"
11. MADAGASCAR	: 1.000.000	"
12. MALI	: 1.000.000	"
13. MAURICE	: 1.000.000	"
14. RWANDA	: 1.000.000	"
15. SENEGAL	: 1.000.000	"
16. GABON	: 2.000.000	"

La Conférence a réaffirmé l'orientation qui a présidé à la création du fonds commun, à savoir : financer tous les programmes à partir de ce fonds pour éviter des situations de marchandage des projets qui risqueraient de créer une atmosphère intolérable.

.../...



La Conférence a rappelé que chaque pays membre de la Confejes doit contribuer au fonds commun, à la dimension de ses moyens.

5. Le Rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général

Celui-ci fait apparaître un taux de réalisation remarquable puisque 42 projets sur 44 se sont effectivement déroulés. La Conférence a adopté ledit rapport et a félicité le Secrétaire Général et toute son équipe pour le travail accompli.

La Conférence a adressé ses remerciements à tous les pays membres dont le soutien constant au Secrétariat a permis d'atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, et dans le souci d'une transparence de la gestion à tous les niveaux, la Conférence a invité les pays membres à fournir au secrétariat les pièces justificatives et un compte d'emploi des subventions reçues. Il reste entendu que la fourniture par les pays de ces justificatifs sera un préalable à toute attribution ultérieure de crédits par la Confejes. Enfin, les Etats doivent communiquer au plus tard 60 jours après la fin de la Conférence les dates définitives retenues pour les stages se déroulant sur leur territoire. Passé ce délai, le Secrétariat recherchera un pays d'accueil de remplacement lorsqu'il s'agit de projets régionaux ou internationaux.

6. L'Encadrement de la pratique sportive et l'élaboration d'un programme d'EPS au Primaire.

La Conférence a pris acte de l'état d'avancement de ces dossiers qui sont au stade de l'expérimentation.

7. La Relance des activités dans le domaine de la Médecine du Sport.

La Conférence a décidé de dissoudre le conseil permanent de la médecine du sport dont les activités ont été inexistantes depuis quelques années.

Toutefois devant l'urgente nécessité d'assurer un encadrement médical de qualité aux sportifs, elle a donné mandat au bureau de constituer un groupe de travail chargé d'identifier les orientations et d'élaborer les programmes de formation et de recyclage des personnels médicaux et paramédicaux des équipes sportives.

8. Programme des Bourses Canadiennes.

La Conférence a exprimé aux autorités canadiennes tous ses remerciements pour cette contribution spécifique, appréciable et appréciée dans le domaine de la formation des cadres de jeunesse et de sports des pays en développement. Elle a pris acte de l'augmentation annoncée au titre de l'exercice en cours.

9. Rapport sur l'élaboration d'un plan quadriennal en matière de Jeunesse;

La Conférence a adopté ledit rapport et mandaté un groupe de travail chargé de procéder à l'annualisation de cette planification.

10. Les Thèmes d'étude de la présente Session.

Elle a confirmé que la Formation des Cadres de Jeunesse et de Sports demeure une des priorités.

Elle a confié à un groupe de travail le mandat de préparer un plan de développement du sport de haut niveau en rapport avec son impact dans les Pays Membres.

11. Jeux de la Francophonie.

Les décisions suivantes ont été arrêtées :

- 1°) - Adoption du document portant règles des Jeux de la Francophonie
- 2°) - Désignation des Membres du CIJF, ainsi qu'il suit :

Pour les Pays en Développement

- REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- COTE D'IVOIRE
- GUINEE
- HAITI
- ILE MAURICE
- RWANDA

Pour les Pays Industrialisés

- COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
- CANADA
- CANADA/QUEBEC
- FRANCE.

Pour le Président de la Conférence Générale de l'ACCT, la Conférence a pris acte de la déclaration du Chef de la délégation de l'ACCT.

3°) - Par dérogation à l'article 3.8 et ce jusqu'au 31 Décembre 1989, le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est assisté d'un Secrétariat Exécutif dont le siège est situé au Maroc dans des locaux fournis par le Gouvernement.

4°) - Le Secrétariat est dirigé par deux Secrétaires Exécutifs associés, conjointement et solidairement responsables de l'exécution des mandats que lui confié le CIJF.

Par dérogation à l'article 3.1., la Confejes désigne les titulaires des postes de secrétaire exécutifs associés suivants :

MM. ANDRE TETRAULT / CANADA-QUEBEC  
et JEAN PIERRE BOUE / FRANCE.

En outre, la Conférence a adopté une motion de soutien à la candidature du MAROC pour l'organisation de la Coupe du Monde de Football en 1994.

#### 12. Programme de l'exercice 1988.

La Conférence a adopté au titre de l'exercice 1988 un programme de 43 projets qui s'intègrent aux objectifs et priorités de la Conférence. Le financement de ces différents projets est lié à la participation volontaire des Etats et il a été rappelé que chaque pays membre devrait contribuer au Fonds Commun, à la dimension de ses moyens. Notre pays y contribuera, pour la deuxième année consécutive pour un montant de 1.000.000 F CFA à imputer sur l'article budgétaire "Organisations Sportives".

Le RWANDA pourra abriter deux stages relatifs à l'expérimentation des programmes de l'Education Physique et Sportive à l'école primaire, un stage sur la gestion et maintenance des installations et équipements sportifs, un stage national de promotion de l'athlétisme et du volleyball. Dans le domaine de la Jeunesse, le RWANDA a accepté d'expérimenter le projet "Entrepreneuriat Jeunesse" qui vise à favoriser la participation active des jeunes au processus de développement socio-économique de leur pays par la création des entreprises par les jeunes diplômés de Lycée Technique et d'Université.

.../...

Il s'agira de leur offrir un processus d'encadrement et d'apprentissage permettant d'identifier leur capacité d'entrepreneurs et de leur accorder un soutien technique et financier pour les projets les plus prometteurs. Ce dossier pourra être suivi par l'organisme non gouvernemental "DESJARDINS", incitateur de cette action au niveau du Gouvernement de QUEBEC. Notre Pays pourra également prendre part aux regroupements des athlètes qui aura lieu en France dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Séoul.

Ci-après le tableau récapitulatif des projets qui seront financés au cours de cet exercice.

Tableau des projets retenus au programme.

A. Domaine de la Jeunesse.

Désignation	Lieu	Coût
1. Stage de perfectionnement des encadreurs des foyers féminins.	Niger	3.130.000
2. Stage de formation pour responsables de maisons de jeunes.	Mali	6.280.000
3. Stage pratique de formation des responsables des chantiers de jeunes. Phase d'application ou phase II	RCI	7.950.000
4. Stage de formation aux techniques d'animation en milieu rural.	Togo	5.180.000
5. Réunion technique du groupe de travail "Jeunesse"	RCI EIB	3.500.000
6. Stage de formation et d'information des responsables des coopératives scolaires.	Congo	5.785.000
7. Séminaire de formation d'animateurs pour l'encadrement de la Jeunesse rurale.	Congo	5.685.000
8. Rôle des associations et mouvements de jeunesse dans la formation des jeunes aux coopératives.	Cameroun	9.000.000
9. Stage international de formation pratique à la gestion coopérative.	RCI	9.540.000

10. Formation aux coopératives-Formation des responsables des unités de production pour une organisation	! RCA	! 4.850.000
11. "Entrepreneuriat Jeunesse"	! RWANDA	! 3.500.000
12. Groupe de travail sur l'annualisation du plan triennal en matière de jeunesse.	! -	! 3.880.000

B. Domaine des Sports

13. Evaluation de l'expérimentation du programme EPS à l'élémentaire.	! Secrétariat ! général	! 2.850.000
14. Stages nationaux de formation à l'intention de ceux qui sont chargés de l'expérimentation dans les 3 pays	! Bénin ! R.C.A. ! RWANDA	! 7.950.000
15. Expérimentation des programmes d'EPS au primaire	! RWANDA	! 2.850.000
16. Stage préparatoire pour les responsables nationaux de l'EPS à l'école élémentaire.	! Secrétariat ! Général	! 3.000.000
17. Stage de formation des animateurs des centres de développement	! BENIN	! 4.000.000
18. Formation d'animateurs sportifs polyvalents phase 2	! MALI	! 4.200.000
19. Stage de formation d'animateurs sportifs polyvalents	! MADAGASCAR	! 2.000.000
20. Stage de formation accélérée d'animateurs sportifs polyvalents	! BANGUI	! 2.750.000
21. Groupe d'étude pour l'élaboration d'une stratégie de développement du sport	! Siège du ! Secrétariat!	! 4.000.000
22. Stage en administration du sport	! TCHAD	! 3.650.000
23. Gestion et maintenance installations et équipements sportifs	! ILE-AURICE!	! 1.850.000
24. Stage de formation de formateurs en basketball féminin en communauté française.	! TOGO	! 6.000.000

.../...

25. Stage de perfectionnement des cadres administratifs des clubs sportifs (niveau II)	! NIGER	! 3.850.000
26. Stage de formation et d'information de médecine du sport	! RCI	! 4.000.000
27. Formation administrative 2e degré des cadres fédéraux et du Haut commissariat à la jeunesse et aux sports (suite projet 15/SE)	! BANGUI	! 2.500.000
28. Commission consultative permanente (élargie) sur la formation des cadres supérieurs	! COTE ! D'IVOIRE	! 12.000.000
29. Promotion de la CONFEJES de ses programmes et de ses actions	! -	! 5.000.000
30. Intégration des jeux traditionnels dans les activités physiques et sportives de l'enfant	! SENEGAL	! 3.440.000
31. Stage d'administration du sport (Phase II)	! SENEGAL	! 4.380.000
32. Séminaire Régional sur l'Animation Sportive à l'Ecole Primaire Phase II	! MAURICE	! 3.000.000
33. Promo Sports	! Stages ! Nationaux	! 45.000.000
34. P.O. Athlétisme	! FRANCE	! 33.000.000
35. P.O. BOXE	! FRANCE	! 7.500.000
36. P.O. JUDO	! FRANCE	! 7.500.000
37. Camps d'entraînement Athlétisme - Boxe - Judo	! FRANCE	! 30.000.000
38. Perfectionnement des DTN	! FRANCE	! 17.500.000
39. Maintenance des équipements sportifs Niveau 2	! FRANCE	! 3.000.000
40. Maintenance des Equipements	! KIGALI	! 2.000.000
41. Codification des lois sur la lutte traditionnelle	! BURKINA ! FASO	! 6.700.000

13. Rapports financiers des exercices 1986 et 1987,

La Conférence a décidé :

- De donner quitus au Secrétaire Général pour les exercices 1986 et 1987,
- De féliciter le Secrétaire Général pour la transparence et la clarté de sa gestion,
- De remercier les Commissaires aux Comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la Confejes dans sa recherche d'une gestion toujours plus rigoureuse et transparente,
- D'adopter les dispositions suivantes :

1. Concernant les frais de mission des experts :

a) Agents du Secrétariat Général :

Prise en charge intégrale et systématique, par le Secrétariat qui en informe officiellement le pays d'accueil.

Conséquemment, un certificat de "non prise en charge" sera délivré par le pays d'accueil.

L'indemnité journalière, au taux de non-prise en charge, sera versée par le Secrétariat à l'agent.

b) autres experts

Prise en charge intégrale et systématique par le pays d'accueil.

En ce qui concerne les experts internationaux français, canadiens et belges, leur hébergement sera assuré en totalité par le pays d'accueil. Aucune indemnité journalière ne leur sera allouée par le Secrétariat Général. Pour les experts internationaux venant des pays en développement, leur hébergement sera assuré par le pays d'accueil et un per diem de 12.000 CFA leur sera alloué par le Secrétariat Général.

2. Demander au Secrétaire Général de procéder à l'évaluation de sa collaboration avec son organisme bancaire et d'entreprendre des contacts avec d'autres organismes en vue d'une diversification des placements telle qu'elle est évoquée au rapport des Commissaires aux Comptes.

3. Admettre en non valeur les deux créances de Songomali et Fall.

4. En ce qui concerne l'affectation des soldes positifs des divers comptes, retenir les règles suivantes :

(Règlementation n°.

a) Le Fonds Commun et le Compte des Programmes :

Réinvestir sur 2 années, 1988 et 1989, les soldes excédentaires en respectant l'origine du fonds dont ils proviennent et en respectant les principes intangibles d'éligibilité des projets.

b) Le programme de Bourses canadiennes :

Affecter le surplus de ce programme au même titre.

c) Le compte fonctionnement :

Reporter le solde excédentaire de 5.249.000 sur l'année 1988 au même titre - étant entendu qu'il revient au Secrétaire Général d'utiliser ce fonds au mieux et de juger de l'opportunité de placements à court terme.

5. Procéder à l'analyse des causes exactes de ces surplus budgétaires.
6. Affecter les frais de mission des Commissaires aux Comptes, au compte de fonctionnement en vertu de l'article 37 des statuts de la Confejes.
7. S'agissant des comptes d'emploi des fonds remis par le Secrétariat Général aux pays d'accueil, retenir la recommandation du Commissaire aux Comptes et des experts, émise en plénière à savoir :
  - Exiger que le Secrétariat Général présente au moment de l'examen des projets, le bilan des comptes d'emploi des fonds remis l'année précédente aux pays d'accueil. Les pays qui n'auraient pas remis ces comptes ne seraient plus éligibles à l'accueil de nouveaux projets pour l'année suivante.
8. Affiner la prévision budgétaire des projets (Secrétariat Général et engagement des Etats) afin d'éviter tout décalage anormal entre prévision et réalisation.
9. Maintenir le principe du remboursement de 6 millions du compte de fonctionnement au "Fonds Commun", en prévoyant que le remboursement s'effectue en 6 ans, à raison de 1 million par an, et ce dès 1989.
10. Ajouter un article 9 au règlement des déplacements des experts stipulant les règles décrites à la proposition N° 2 ci-dessus.
11. Demander au Secrétaire Général que les fonds disponibles dans les différents comptes bancaires soient investis via des placements à court terme.



14. Budget de Fonctionnement 1988.

Au titre de l'exercice 1988, la Conférence a adopté un budget de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 58.153.171 CFA.

Par ailleurs, elle a invité instamment les Etats membres débiteurs à s'acquitter de leurs arriérés au budget de fonctionnement dans les meilleurs délais.

En outre, elle a fixé les taux des indemnités journalières, et affecté au financement des projets une somme de 49.965.000 CFA, prélevée sur les excédents de 1987 tandis qu'une somme de 17.000.000 CFA a été reportée sur l'exercice 1989 selon la répartition ci-après :

- Fonds Commun : 15.000.000 CFA
- Programme : 2.000.000 CFA.

15. Désignation des Responsables du Secrétariat Général.

Conformément à l'article 14 des statuts du personnel du Secrétariat Général, la Conférence a nommé les responsables du Secrétariat Général :

- Secrétaire Général : Antoine DIAHERE NDIAYE / SENEGAL
- Division EPS : AKPABIE AKUE MOEVI / TOGO
- Division Jeunesse : SOUMANA MAROUNFA / NIGER
- Division Administrative et Financière : HOSPICE GNANGNON / BENIN
- Conseillers : - JEAN GUY VIENNEAU / CANADA-NOUVEAU BRUNSWICK  
- MICHEL DERONZIER / FRANCE.

Il a été rappelé la particularité de cette formule qui consacre la diversité d'expertises et de nationalités des membres du Secrétariat Général et la prise en charge par chaque Etat d'origine du traitement de l'Agent ainsi nommé.

---

Subject: Investigation of

The following information was obtained from the files of the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

Investigation of the activities of the Communist Party in the United States

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

- Mr. J. Edgar Hoover
- Mr. Clegg
- Mr. Glavin
- Mr. Ladd
- Mr. Nichols
- Mr. Rosen
- Mr. Tracy
- Mr. Carson
- Mr. Egan
- Mr. Gurnea
- Mr. Hendon
- Mr. Pennington
- Mr. Quinn
- Mr. Nease
- Miss Gandy

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

The investigation was conducted by the Commission on the subject of the investigation of the activities of the Communist Party in the United States.

Communication du Ministre de la Jeunesse et du  
Mouvement Coopératif à la XVIIIème session de  
la CONFEJES - QUEBEC du 06 au 09 Mars 1988.

- Monsieur le Président
- Messieurs les Ministres
- Messieurs les Chefs de délégation
- Honorables Délégués
- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En cette occasion qui m'est offerte, je voudrais exprimer mes sentiments au peuple et autorités du CANADA de profondes gratitudees pour la chaleur de l'accueil dont ma délégation et moi-même avons été l'objet depuis notre arrivée. Qu'il ne soit aussi permis de vous remercier Monsieur le Président d'énormes efforts consentis par les organisateurs de la présente conférence pour lui assurer un succès déjà indéniable.

Je vous félicite, par ailleurs, pour votre élection à la tête de notre organisation pour le mandat que vous venez si opportunément d'accepter. Je suis convaincu que grâce à vos qualités déjà reconnues, la CONFEJES fera de nouveau progrès dans la voie de la solidarité et de la coopération d'autant plus que notre institution vient de bénéficier de l'appui des Chefs d'Etat des Pays ayant en commun l'usage du français qui ont adopté l'organisation des Jeux de la Francophonie lors de leur dernière rencontre dans cette même ville de Québec. Je puis vous assurer que mon pays n'épargnera aucun effort pour vous épauler dans cette lourde mais noble tâche.

Messieurs les Ministres,

La dernière session de notre Conférence a posé un jalon important dans le renforcement des liens de solidarité et de coopération par la mise en place des textes fondamentaux qui ont renforcé sa personnalité juridique et par l'adoption d'un programme réaliste de nos activités. Toutefois, la vitalité de la Confejes dépendra toujours des moyens mobilisés par les pays membres pour réaliser les opérations programmées. Malgré la conjoncture économique difficile que traverse le monde et de façon plus prononcée les pays en voie de développement, le concours et la solidarité des pays développés seront encore indispensables pour mener à bien notre action.

Au demeurant, nous les remercions pour des interventions déjà enregistrées à ce sujet. Je pense particulièrement aux actions de formations menées par le CANADA dans le cadre du programme des bourses - Confejes et aux activités réalisées en faveur de mon pays au cours de l'exercice précédent dont notamment l'organisation du Stage de Formation d'Entraîneurs Féminins de Handball organisé à KAVUMU du 11 au 24 Janvier 1988 et qui faisait suite à l'opération 2000, la participation au Séminaire de Formation d'Arbitres de Football, tenu du 08 au 06 Décembre 1987 en faveur des pays de la CEPGL, ainsi que l'exécution à KIGALI du projet "PROMATH I du 20 au 30 Mars 1987 avec la collaboration d'un expert français.

Mon pays a également bénéficié d'un financement partiel du camp de travail de GISHWATI pour l'aménagement de pâturages du Chantier de la Jeunesse du Nord mais nous attendons que les fonds réservés à cet effet soient débloqués par le Secrétariat.

L'ordre du jour de notre session comporte plusieurs points dont l'importance n'est pas à démontrer. Néanmoins et sans chercher à abuser de notre-temps, je voudrais souligner que le RWANDA suit avec intérêt les résultats des deux thèmes d'études inscrits au programme à savoir la formation aux coopératives et la problématique de mise en place des commissions permanentes appelées à suivre les grands dossiers de l'Education Physique et Sportive car ils constituent les éléments essentiels de notre stratégie sectorielle pour notre quatrième plan de développement économique et social en élaboration.

Mon pays souhaite bénéficier au titre de l'exercice 1988, du soutien financier et technique dans la préparation des athlètes aux jeux olympiques de Séoul. Par ailleurs, mon pays vient de se doter d'un complexe sportif moderne comprenant des installations multidisciplinaires dont un grand stade de Football avec une piste d'Athlétisme en tartan, des gymnases et des terrains synthétiques de Volleyball et de Basketball ainsi que des terrains de Handball, de Tennis. C'est pourquoi nous sollicitons un apport de la Confejes pour la formation des personnes appelées à maintenir et à gérer ces infrastructures.

Grâce à l'amitié, la coopération et la solidarité agissante qui caractérisent notre famille, la Confejes poursuivra son progrès.

Je souhaite plein succès aux travaux de la présente session.

RESOLUTIONS ET MOTIONS

RESOLUTION N° 1 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A L'ACCUEIL DES SESSIONS

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANÇAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant la résolution N° 2 / CONFEJES / XV-84 relative aux pays d'accueil des Sessions,
- Après avoir entendu les communications des Chefs des délégations du Tchad et de la République Centrafricaine,

DECIDE

- Que la XIXe Session de la Conférence se tiendra au Tchad,
- Que la date et les modalités d'organisation seront fixées en temps utile.
- Prend acte de l'invitation du Chef de délégation de la République Centrafricaine pour l'accueil de la XXe Session de la Conférence, sous réserve des confirmations d'usage.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 2 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A L'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988,

Considérant les demandes d'adhésion régulièrement transmises au Secrétariat Général durant l'exercice 1987 par les autorités du Royaume du Maroc et de la République de Guinée-Bissau,

Considérant la nécessité d'élargir la Conféjes à l'ensemble des pays de l'espace francophone,

.../...

Après audition du rapport du Secrétaire Général,

Après confirmation par les représentants de ces deux (2) pays,

DECIDE

- d'admettre le Royaume du Maroc et la République de Guinée-Bissau,
- félicite chaleureusement les nouveaux membres.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 3 / CONFEJES / XVIII-88  
 RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ACCT

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 mars 1988,

Considérant les efforts soutenus fournis par l'ACCT en faveur de la Conféjes durant l'exercice 1987,

Exprime sa satisfaction concernant la collaboration sans faille qui s'est instaurée particulièrement au cours des dernières années, et qui s'est traduite par une augmentation sensible des actions conjointes réalisées,

Se félicite de l'intérêt et de la disponibilité de l'ACCT pour soutenir les actions de la Conféjes,

Donne mandat au Secrétaire Général de la Conféjes, dans le cadre des consultations régulières avec cet organisme, d'étudier les voies et moyens de poursuivre et de renforcer la coopération exemplaire qui existe entre les deux institutions.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 4 / CONFEJES / XVIII-88  
 RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'UNESCO

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988,

Considérant le protocole d'accord signé entre les deux (2) organisations,

Considérant que le programme UNESCO 083-13.4 portant mobilisation de la jeunesse en faveur du développement est susceptible de se traduire par des actions conjointes.

Considérant la nécessité de développer la coopération entre les deux (2) institutions.

Donne mandat au Secrétaire Général de la Conféjes d'explorer toute voie susceptible d'élargir cette coopération.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 5 / CONFÉJES / XVIII-88

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LE CSSA

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988,

Considérant le protocole d'accord entre les deux (2) organisations.

Constatant qu'aucune action concrète n'est venue confirmer les dispositions de ce protocole si ce n'est la participation réciproque aux réunions des instances,

Prenant en compte dans le cadre de l'année olympique qu'une préparation conjointe des athlètes africains pourrait être envisagée pour autant que la contribution financière de chaque organisation soit clairement définie,

Donne mandat au Secrétaire Général de la Conféjes d'étudier les voies et moyens susceptibles de permettre la négociation de modalités pratiques de réalisation d'actions communes pour le développement et la promotion du sport dans les pays africains membres.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 6 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant la résolution N° 6 / CONFEJES / XVII-87 relative à l'établissement de relations entre les deux (2) organisations,
- Considérant la volonté des deux organisations de développer des liens de coopération,

DECIDE

- De donner mandat au Secrétaire Général de la CONFEJES d'entreprendre toute démarche utile susceptible de conduire à la réalisation d'actions conjointes.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 7 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AU FONDS COMMUN

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988

- Considérant la résolution N° 6/CONFEJES/XIII-83 portant création du fonds commun,
- Réaffirmant l'orientation qui a présidé à la création de ce fonds à savoir : financer par les contributions volontaires de chaque pays et chacun selon ses moyens, tous les projets qui entrent dans le cadre des priorités définies par la Conférence,
- Prend acte des annonces des contributions faites par les pays ci-après, au titre de l'exercice 1988 :

1. Communauté Française de Belgique.....	2.800.000 F
2. Cameroun .....	2.000.000 F
3. Canada .....	65.000 \$ CDN



4. Canada/Québec .....	20.000 \$ CDN
5. /Nouveau-Brunswick .....	4.000 \$ CDN
6. /Ontario .....	5.000 \$ CDN
7. R.P. Congo .....	1.000.000 F
8. Côte d'Ivoire .....	3.000.000 F
9. Djibouti .....	1.000.000 F
10. France .....	16.000.000 F
11. Madagascar .....	1.000.000 F
12. Mali .....	1.000.000 F
13. Maurice .....	1.000.000 F
14. Rwanda .....	1.000.000 F
15. Sénégal .....	1.000.000 F

Remercie les pays concernés pour leurs contributions au fonds commun.

Exhorte les autres pays membres à étudier les voies et moyens leur permettant de contribuer au renforcement de cet important outil de travail.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 8 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AU COMPTE RENDU D'ACTIVITES 1987

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant le rapport d'activités présenté par le Secrétaire Général,
- Considérant que sur les 44 projets inscrits au programme, 42 ont été réalisés : soit un taux de 95,45 %,

DECIDE

- d'adopter ledit rapport d'activités,
- De féliciter le Secrétariat Général pour le travail accompli et les résultats atteints qui sont particulièrement significatifs de la vitalité de la CONFEJES,
- De remercier l'ensemble des Etats Membres dont le concours a permis la réalisation de ce programme dans les meilleurs conditions.

LA CONFERENCE.

.../...

RESOLUTION N° 9 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A L'EMPLOI DES SUBVENTIONS DES PROJETS

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant la nécessité d'une transparence de la gestion à tous les niveaux,
- Rappelant que, conformément aux recommandations des Commissaires aux Comptes adoptées par la XVIIe Session de Ouagadougou, les pays d'accueil des projets bénéficiant d'une subvention de la CONFEJES doivent fournir au Secrétariat Général un compte d'emploi assorti des justificatifs complets de ladite subvention;
- Considérant que pour l'exercice 1987, seuls trois pays ont fourni ces justificatifs;

DECIDE

- Que le Secrétariat Général verse aux pays la totalité du financement avant le début de l'opération;
- Que la fourniture par les pays des justificatifs exigés soit un préalable à toute attribution ultérieure de crédits par la CONFEJES.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 10 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A LA RELANCE DES ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA  
MEDECINE DU SPORT

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant le rapport du Secrétariat Général sur la situation du Conseil Permanent de la Médecine du Sport,
- Considérant la situation de blocage de ce Conseil et l'absence d'activités qui en découle,

- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un bon encadrement médical aux sportifs,

DECIDE

- De dissoudre le Conseil Permanent de la Médecine du Sports,
- De donner le mandat au bureau de la CONFEJES, de constituer un groupe de travail informel chargé d'identifier les orientations à donner et d'élaborer les programmes de formation et de recyclage des personnels médicaux et paramédicaux des équipes sportives.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 11 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution présenté par le Secrétariat Général pour l'année scolaire et universitaire 1986 - 1987,

- Considérant que malgré l'érosion du dollar, le nombre de bourses nouvelles est toujours maintenu,
- Considérant l'importance de ce programme dont ont bénéficié 181 boursiers,
- Adresse ses remerciements aux autorités canadiennes pour cette coopération fructueuse qui contribue au développement de la formation des cadres et souhaite qu'elle se renforce compte tenu des besoins exprimés par les pays bénéficiaires,
- Se félicite de la poursuite de ce programme.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 12 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A L'ELABORATION D'UN PLAN TRIENNAL  
EN MATIERE DE JEUNESSE

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant le rapport du groupe de travail sur la planification triennale en matière de jeunesse, et après étude dudit rapport,
- Considérant l'importance qu'il convient d'accorder aux différents domaines d'activités de la jeunesse,

DECIDE

- D'adopter ledit rapport,
- De mandater un groupe de travail pour procéder à l'annualisation de la planification.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 13 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE A LA FORMATION DES CADRES

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant que la formation des cadres de jeunesse et de sport est une priorité reconnue par l'ensemble des pays,
- Considérant que cette priorité doit déboucher sur l'auto-suffisance de chaque pays dans ce domaine,
- Constatant qu'une analyse préalable des besoins des pays est indispensable,

DECIDE

- Que la commission élargie de la formation des cadres se réunisse au cours de l'exercice 1988.

Pour ce faire, les pays fourniront au Secrétariat Général les données pertinentes qui permettront d'harmoniser les stratégies de la formation.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 14 / CONFEJES / XVIII-88

RELATIVE A LA PREPARATION DE L'ELITE

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant que la préparation de l'élite sportive est une préoccupation constante de la Conférence,
- Considérant l'impact du sport de haut niveau dans les pays,
- Considérant la nécessité de rechercher des sources de financement complémentaire pour faire face aux besoins,

DECIDE

- De mandater un groupe de travail chargé de préparer un plan de développement du haut niveau en rapport avec l'impact dans les pays membres.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 15 / CONFEJES / XVIII-88

RELATIVE A LA CREATION DU CIJF

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988,

- En application de la décision du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français portant création des jeux de la francophonie,

DECIDE

1°) - d'adopter les règles des jeux

2°) - de créer le comité international des jeux de la francophonie (CIJF)

ainsi composé :

Pour les pays en développement

- République Centrafricaine
- Côte d'Ivoire
- Guinée
- Haïti
- Ile Maurice
- Rwanda

Pour les pays industrialisés

- Communication Française de Belgique
- Canada
- Canada/Québec
- France

Le Président de la Conférence Générale de l'ACCT.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 16 / CONFEJES / XVIII-88

RELATIVE AU SIEGE DU CIJF ET A LA NOMINATION

SECRETAIRES EXECUTIFS ASSOCIES

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie à Québec les 7 et 8 Mars 1988,

Considérant la résolution N° 15/CONFEJES/XVIII-88,

.../...

DECIDE QUE

1°) - Par dérogation à l'article 3.8 et ce jusqu'au 31 Décembre 1989, le comité international des jeux de la francophonie (CIJF) est assisté d'un secrétariat exécutif dont le siège est situé au Maroc dans des locaux fournis par le Gouvernement.

2°) - Le secrétariat est dirigé par deux secrétaires exécutifs associés, conjointement et solidairement responsables de l'exécution des mandats que lui confie le CIJF.

3°) - Par dérogation à l'article 3.1, les titulaires des postes de secrétaires exécutifs associés sont ainsi désignés :

MM. André TETRAUIT / Canada-Québec  
et Jean Pierre BOUE / France.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 17 / CONFEJES / XVIII-88

RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIVITES 1988

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

Après étude du document CONFEJES / XVIII-09 portant propositions de programme pour l'année 1988,

DECIDE

- D'adopter, au titre de l'exercice 1988, un programme de 43 projets dont la liste est annexée à la présente résolution.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 18 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AUX THEMES D'ETUDE DE LA XIXe SESSION

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant la nécessité d'approfondir la recherche dans les secteurs de la jeunesse et des sports,
- Considérant les propositions des groupes de travail sur les thèmes jeunesse et sport de la présente Session,

DECIDE

- D'inscrire à l'ordre du jour de la XIXe Session les thèmes d'étude suivants :

JEUNESSE : Mécanismes d'appui à l'insertion des jeunes dans les circuits de production ; le groupement d'intérêt économique.

SPORT : Problématique du sport d'élite dans les pays en développement.

LA CONFERENCE

RESOLUTION N° 19 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AUX RAPPORTS FINANCIERS DES EXERCICES 1986 ET 1987

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant les rapports financiers des exercices 1986 et 1987,
- Considérant le montant important des arriérés de contributions dûs à la CONFEJES,

INVITE

les Etats membres débiteurs à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs contributions impayées au budget de fonctionnement.

LA CONFERENCE.



RESOLUTION N° 20 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant le rapport des Commissaires aux Comptes,

DECIDE

- De donner Quitus au Secrétaire Général pour ses gestions 1986 et 1987,
- De féliciter le Secrétaire Général pour la transparence et la clarté de sa gestion,
- De remercier les Commissaires aux Comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans sa recherche d'une gestion toujours plus rigoureuse et transparente,
- D'adopter les dispositions prévues dans les paragraphes 2 à 12 du point XIV du rapport général de la réunion des Experts.

LA CONFERENCE.

RESOLUTION N° 21 / CONFEJES / XVIII-88  
RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LA CONFERENCE DES MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant le projet du budget de fonctionnement établi par le Secrétariat Général, ainsi que les programmes retenus pour l'exercice 1988,

DECIDE

- D'adopter le budget de fonctionnement pour un montant total en recettes et en dépenses de 58.153.171 CFA. Les recettes proviennent pour 55.653.171 CFA des contributions des Etats membres et pour 2.500.000 CFA d'un prélèvement sur les excédents de 1987,

- D'intégrer les dépenses d'investissement au budget régulier de fonctionnement dans un chapitre VIII intitulé "dépenses d'investissement",
- De fixer les taux d'indemnités journalières à :
  - Secrétaire Général 45.000 CFA
  - Autres agents 35.000 CFA
- De prélever sur les excédents du budget de programmes de 1987 une somme de 49.965.000 CFA pour le financement des projets retenus pour 1988,
- De reporter sur l'année 1989 des excédents du budget de 1987 un montant de 17.000.000 CFA ainsi répartis :
  - Fonds Commun 15.000.000 CFA
  - Budget de programme 2.000.000 CFA

LA CONFERENCE.

MOTION DE REMERCIEMENT  
AUX AUTORITES CANADIENNES

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANÇAISE REUNIE A QUEBEC LES 7 ET 8 MARS 1988

- Considérant les efforts déployés par les autorités des Gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick en vue d'assurer un grand succès aux travaux de la XVIIIe Session,
- Considérant les moyens matériels exceptionnels mis en oeuvre pour le déroulement de la Session,
- Considérant l'hospitalité et les marques d'attention dont toutes les délégations ont été l'objet depuis leur arrivée en terre canadienne,

Exprime toute sa gratitude à ces Gouvernements et leur demande de transmettre également ses remerciements à tout le peuple canadien.

LA CONFERENCE.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU MAROC POUR L'ORGANISATION  
DE LA COUPE DU MONDE DE FOOT-BALL EN 1994

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réunie pour sa 18ème session ordinaire à Québec, au Canada, du 7 au 9 mars 1988,

Considérant la candidature du Royaume du Maroc pour l'organisation de la Coupe du Monde de foot-ball en 1994,

Considérant que le foot-ball est le sport le plus populaire en Afrique et que l'organisation pour la prochaine fois de la Coupe du Monde en terre africaine en favorisera l'impulsion et la promotion dans le cadre général de l'éducation sportive de la jeunesse africaine,

Considérant le ferme engagement du Maroc à contribuer au développement du sport mondial et les efforts soutenus que déploie le Royaume chérifien,

Considérant que les pays africains ont toujours fait l'effort de participer aux différentes compétitions internationales sans avoir le privilège d'en organiser,

Considérant que la Coupe du Monde de foot-ball de 1994 est la première opportunité qui est offerte à l'Afrique d'organiser un événement sportif de portée mondiale,

Adresse ses très vives félicitations au Royaume du Maroc pour les inestimables efforts faits pour organiser la Coupe d'Afrique de foot-ball en 1988 et pour avoir accepté d'abriter les premiers jeux de la francophonie en 1989,

Apporte un soutien sans réserve à la candidature du Maroc pour l'organisation de la Coupe du Monde de foot-ball en 1994,

Souhaite vivement que les instances internationales du foot-ball examinent avec sollicitude la candidature du Maroc pour l'organisation de la Coupe du Monde de foot-ball.

LA CONFERENCE.